



MODALITES D'ADMISSION ET TARIFS

Vous allez être hospitalisé(e) : comment seront pris en charge vos frais d'hospitalisation ?

ADMISSION ET MODE DE PRISE EN CHARGE

- Apporter l'attestation d'assuré(e) social(e) et/ou de la carte vitale ainsi qu'une pièce d'identité
- Apporter l'attestation de déclaration du médecin traitant
- Apporter un chèque de 150€ à l'ordre de la Clinique Cave (sauf entrée en urgence et ambulatoire)

Si vous êtes assuré(e) social(e), votre séjour sera pris en charge :

à 100% (si l'acte est > ou = à 120€)
à 80% (si l'acte est < à 120€)

Si vous n'avez pas de Mutuelle, une facture vous sera remise au moment de votre sortie.

DESIGNATION	TARIFS	
	Hospitalisation	Ambulatoire
Forfait hospitalier ¹	20 € / jour	
Forfait PAS	24 €	24 €
Prestation de séjour hospitalier	10 €	10 €
Prestations		
Téléphone	5 €	
Télévision : location par jour	4 €	
Repas accompagnant <i>A commander avant 10h pour le déjeuner et 16h pour le dîner</i>	10 €	10 €
Lit accompagnant + petit-déjeuner <i>Gratuit pour les enfants de – de 4 ans</i>	10 €	
Bouteille d'eau minérale (1,5L)	1 €	1 €
Vin (25 cl)	1 €	1 €
Chambre particulière¹		
Classique ²	60 €	60 €
Privilège ²	90 €	90 €

VOLS ET DEGRADATIONS : Les patients sont priés de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importante somme d'argent. **La Clinique décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'espèces ou d'objets.**

A savoir : un **coffre pour le dépôt de vos objets de valeurs** est à votre disposition ; vous devez en faire **la demande à l'accueil**. De même en ce qui concerne **la télévision**, la demande se fait **auprès de l'accueil lors de votre admission**.

VISITES : Les visites sont autorisées de **12h00 à 20h00**.

TENUE : Les patients et leur famille sont tenus de respecter le repos des patients : merci de parler à voix basse. **Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Clinique.**

Heure de sortie : Dans le cadre de l'organisation des soins, nous vous demanderons le jour de votre sortie de bien vouloir libérer la chambre **entre 9h00 et 10h00**.

¹ Facturation du 1^{er} jour d'hospitalisation au **jour de sortie inclus** (décret n° 2019-719)

² Détail des offres ci-joint